



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU lundi 18 novembre 2013**  
**18 heures 30**

-----

DL/MG

N° 001611

Service  
Aménagement Urbain  
- OPAH du Centre  
Ancien et des  
faubourgs : Aide aux  
propriétaires.

Affiché le :

**Le lundi 18 novembre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Pierre ELY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON, Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint),

La séance est ouverte, Madame Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 l'avenant n°1 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaire occupant ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme PLACIDE Paul	132 Avenue Philippe de Girard	1 989 €	3 018 €	5 007 €

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VU** la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

- **VU** la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

- **Considérant** l'examen de ce dossier lors du comité de suivi de l'OPAH du 13 novembre 2013,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

## LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires suivants :

Propriétaire occupant;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme PLACIDE Paul	132 Avenue Philippe de Girard	1 989 €	3 018 €	5 007 €

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 5 007 € est réparti à hauteur de 1 989 € pour la commune d'APT et de 3 018 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**